

Vers un rééquilibrage de la répartition de la valeur pour garantir la pérennité des TPE et PME du Transport Routier dans une période de fortes tensions économiques. L'OTRE est rassurée des gages donnés par le ministre des Transports lors de son entrevue.

Dans une période marquée par une forte inflation et des tensions économiques qui fragilisent nos TPE/PME du transport routier de personnes comme de marchandises, l'OTRE remercie Monsieur le Ministre pour son écoute attentive. Nous retenons de ces échanges sa volonté affichée d'œuvrer pour une meilleure répartition de la valeur entre les donneurs d'ordres et les TPE/PME du secteur routier qui sont à leur service, afin notamment de rendre possible une transition environnementale réaliste et pragmatique.

Ce mercredi 28 février, l'OTRE a pu faire part au nouveau ministre des attentes, inquiétudes et propositions des professionnels. Nous avons notamment alerté sur la nécessaire instauration de mesures compensatoires aux conséquences de la récente mobilisation agricole : exonération de charges fiscales et sociales, garantie de l'absence de sanctions en cas de manquements directement imputables au mouvement, ...

Les marges de nos TPE/PME ne dépassent pas 1%, et ce, couplé à une nette baisse des volumes. Pour résorber cette situation et donner aux transporteurs les moyens de réaliser la transition écologique, l'OTRE appelle à une plus équitable rémunération des prestations fournies. L'heure n'est plus aux « mesurette », mais bien à un rééquilibrage des relations contractuelles en vue d'une « EGAlim du Transport routier », pour assurer des revenus décents et fixes pour les transporteurs routiers comprenant notamment : la primauté aux indicateurs du CNR et aux modalités de calcul de l'indexation gazole prévue dans le contrat de transport, la primauté aux indicateurs du CNR dans les relations commerciales entre transporteurs et donneurs d'ordre, le renforcement de la loi afin de mieux qualifier et sanctionner la pratique des prix abusivement bas, un meilleur encadrement de la gestion des palettes et l'encadrement par la loi des temps d'attente chez le client.

L'OTRE a réaffirmé, en sus des propositions à court terme, sa vive opposition à tout déremboursement, même partiel, de TICPE. Aucune condition nécessaire à une telle évolution n'est aujourd'hui réunie. L'entrée en vigueur d'une telle mesure placerait la France en tête du podium des fiscalités les plus lourdes, amputerait durablement la capacité d'investissement du Pavillon France et ralentirait considérablement les efforts de verdissement entrepris par les acteurs.

Enfin, forte de sa représentativité croissante auprès des entreprises de Transport Routier de Voyageurs, l'OTRE a tenu à en rappeler certains des principaux enjeux : recrutement et attractivité des métiers, contrôle des activités de cabotage par autocars durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques



2024, sécurisation, meilleur accueil et développement des gares routières, difficultés rencontrées pour assurer les flottes d'autocars, prise en compte des indices CNR dans les marchés publics, ...

Alexis GIBERGUES, Président de l'OTRE :

« Je tiens à remercier chaleureusement Monsieur le Ministre, avec qui nous avons pu engager des premières discussions franches et constructives. L'OTRE salue l'engagement pris par Patrice Vergriete de considérer le transporteur routier à sa juste valeur, dans sa dimension essentielle au fonctionnement de notre économie. Chainon stratégique de la compétitivité nationale comme de la transition des mobilités, les TPE/PME du transport routier de marchandises comme de personnes seront au cœur des enjeux collectifs de notre pays ».

CONTACT PRESSE

Samira BOUZAGHOU – samira.bouzaghoul@otre-direction.org - 06 34 32 17 67

OTRE - Organisation des Transporteurs Routiers Européens

Siège social : Domaine du Courant – 10 rue du Courant – Bâtiment A – 33310 LORMONT

Tél : +33 (0)1 53 62 83 40 - contact@otre-direction.org - www.otre.org

N° Préfectoral : 4832 - Siret : 434 428 470 00026